

LE PROJET

Description

MOULIN DE LA VIEILLE VILLE Saint-Jacut-les-Pins

La Commune de Saint-Jacut-les-Pins est liée à l'histoire de ses moulins. Pas moins de 24 ont été recensés : 16 ayant fonctionné avec la force du vent, 7 avec l'eau, et 1 exclusivement à moteur. C'est aujourd'hui pour la restauration du plus vieux d'entre eux, encore existant, que nous sollicitons votre aide.

Ce moulin est référencé dès 1616. Son caractère typiquement breton, à encorbellement et petit pied, revêt plusieurs spécificités, puisque, outre sa base évasée, il est construit avec des lits alternés de schiste et de granit.

Le projet souhaite faire redécouvrir la molinologie (science des moulins), et remettre au goût du jour un patrimoine oublié. En effet, outre la restauration à l'identique, nous allons agrémente le site d'un sentier d'interprétation qui saura se faire discret, mais sera un réel atout pour les personnes cherchant à comprendre le fonctionnement des moulins et l'histoire des meuniers.

Des sentiers de randonnées, dont un intercommunal, viendront compléter le dispositif et ainsi situer le site comme lieu de passage incontournable.

La mise en place d'une charpente avec toit pivotant sera un réel atout, puisqu'on n'en retrouve sur aucun moulin à proximité. Des ateliers seront réalisés

auprès de différents publics, scolaires ou visiteurs occasionnels afin de montrer à tous que le toit du moulin tourne.

L'association Eau Grées des Moulins qui accompagne la mairie saura mettre en valeur ce patrimoine, comme elle le fait déjà avec le moulin à eau situé en contrebas et qui produit de la farine à plusieurs moments de l'année et est l'objet de nombreuses visites et fêtes.

Nous tenons à remercier toutes les personnes, non pas qui donneront de l'eau à notre moulin à vent, mais qui permettront à ce projet de devenir réalité et permettre aux Jacutais de rester fiers de leur patrimoine matériel et immatériel.

Particuliers, entreprises, commerçants, artisans, tout en bénéficiant d'une réduction d'impôts, chacun peut ainsi devenir mécène de la restauration de notre patrimoine.

Christophe ROYER, Maire

Montant des travaux*	180.000 €
Montant des subventions*	130.000 €
Part restant à la charge de la commune*	50.000 €

* Ces montants sont susceptibles d'évoluer en fonction des travaux.

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour soutenir la restauration du moulin de la Vieille Ville à Saint-Jacut-les-Pins et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine dans le cas où cette opération n'aboutirait pas.

Le montant de mon don est de _____ euros
et je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :
 sur le revenu sur la fortune sur les sociétés

Chèque à l'ordre de :

Fondation du Patrimoine - Moulin de la Vieille Ville à St-Jacut-les-Pins

Pour les **particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable. Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt, **ou** de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50.000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €. Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Nom ou société :

Votre adresse :

Comment faire votre don ?

PAR COURRIER

► Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à la Fondation du patrimoine Bretagne (Voir coordonnées au dos)

PAR INTERNET

► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/31417

► Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites **immédiatement un don** pour ce projet !
L'installation d'une application QR code est requise pour cela.



Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale Bretagne à l'aide des coordonnées situées au dos de ce document. La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

